



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

**AVENANT**

modifiant la convention du 28 octobre 2005  
fixant les modalités de fonctionnement de la garantie départementale  
accordée à Domial ESH pour un emprunt de 355 000 €

**Article 1<sup>er</sup>** : L'interdiction de vente des logements situés Rue de l'Eglise à Weyer, stipulée par l'article 5 alinéa 4 de la convention du 28 octobre 2005, modifiée par l'avenant du 6 janvier 2009, dont l'acquisition a été financée par un emprunt garanti par le Département est levée.

**Article 2** : Le produit de la vente devra servir à rembourser l'emprunt garanti.

Fait à Strasbourg, le

Pour Domial ESH,

Pour le Département du Bas-Rhin  
Le Président,